



POLITIQUE DE LA VILLE

APPEL A PROJETS 2024

Signé en avril 2015, le contrat de ville de Grand Angoulême prendra fin en 2024. Il couvre cinq quartiers prioritaires implantés sur trois communes: Basseau-Grande Garenne, Ma Campagne, Bel Air – La Grand Font à Angoulême, le Champ de manœuvre à Soyaux et l'Étang des Moines à la Couronne.

Le prochain contrat de ville s'appuiera d'une part sur l'évaluation de l'actuel et, d'autre part, sur les résultats d'une consultation de terrain menée dans le cadre de la démarche nationale de participation citoyenne lancée en mai 2023

2024 sera ainsi une année de transition qui permettra progressivement de prendre en compte les évolutions constatées.

L'objectif est de recentrer l'action des partenaires sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers et d'assurer des réponses de qualité à leurs besoins et attentes. Le présent appel à projets s'inscrit pleinement dans cette perspective et tient compte d'ores et déjà des premières priorités identifiées :

- Accès au droit commun par des démarches «aller vers» :

Poursuivre et renforcer les démarches Aller Vers les habitants et habitantes pour leur donner accès au droit commun de tous les services et dispositifs publics mais aussi aux activités et événements locaux, aux festivals... Avoir une attention particulière aux personnes âgées et handicapées.

- Faire «plus» sur le droit commun pour permettre l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers qui rencontrent des difficultés spécifiques

En partenariat avec le service de l'emploi, expérimenter des actions de levée des freins, d'apprentissage des codes du travail, de compétences psycho-sociales...

- Création d'évènement dans les quartiers sur l'emploi, les métiers, la formation, la création d'activités...

- Aide à l'entrepreneuriat autour du Cité Lab

- Favoriser l'accès à la formation en appui avec l'ERIP

- Cohésion territoriale et participation des habitants

Fédérer les quartiers autour d'un événement festif valorisant les compétences et la créativité des habitants et rayonnant à l'échelle communautaire.

- Parentalité et éducation à la croisée de tous les dispositifs existants (Cités Educatives, décrochage scolaire, médiation scolaire, Programmes de Réussite Educative, Réseaux d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui aux Parents, Familibulle, Maison des ados, programmations culturelles familiales...).

- Apporter aux parents et aux monoparents des aides à l'exercice de leur fonction éducative et de leur autorité parentale
- Prévenir les risques liés aux écrans.
- Expérimenter des médiations culturelles sous forme de « Aller vers » les spectacles et événements culturels et de loisirs du territoire de droit commun dédiés aux familles (L'ALPHA, CIB-DI, Pôle culturel de Soyaux, Musées, Théâtre scène nationale, les festivals...)

- Gestion urbaine et sociale de proximité au service des habitants dans un contexte de transitions écologiques

- Accroître la propreté dans les quartiers : mobilisation de tous (acteurs en responsabilité sur les questions de la propreté : prévention, sensibilisation, intervention, habitants, conseils citoyens...) pour une action concertée sur les 5 quartiers tout au long de l'année - Préparer le tri des bio-déchets

Bien entendu, ces axes prioritaires n'excluent pas les piliers et objectifs définis dans le contrat de ville et le PERR actuel en attendant le nouveau contrat (2024-2030). Les actions et projets répondant à ces objectifs demeurent ainsi éligibles à un soutien de la part des financeurs du contrat de ville.

Les projets déposés doivent en outre s'inscrire dans la complémentarité des actions menées dans le cadre des Cités éducatives d'Angoulême et de Soyaux et de la Cité de l'Emploi.

De façon générale et transversale, **une attention particulière** sera portée sur tous les dossiers qui contribuent à la lutte contre la radicalisation et les replis identitaires, la défense et la promotion des valeurs de la République, l'égalité des genres, la lutte contre les discriminations, la participation et mobilisation des habitants ou collectifs et la coopération entre acteurs.

L'importance de la **mobilisation du droit commun doit enfin être rappelée**. Les porteurs de projets devront ainsi veiller à solliciter des cofinancements diversifiés de droit commun, les crédits spécifiques « politique de la ville » programme 0147 venant en soutien.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention pour 2023 est fixée impérativement au **31 décembre 2023**.

Tout dossier incomplet et/ou remis après cette date ne sera pas examiné.

